

REGROUPEMENT 3

VERS UNE SOCIÉTÉ ÉQUITABLE

SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.1 :

L'ÉDUCATION

CONNAISSANCES FONDAMENTALES

- Les Premières Nations, les Métis et les Inuits partagent une vision traditionnelle du monde centrée sur l'harmonie et l'équilibre avec la nature, avec autrui et avec soi-même.
- La compréhension et le respect à l'égard des peuples autochtones commencent par la connaissance du passé respectif des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Les questions autochtones actuelles sont en réalité des questions de portée historique toujours non résolues.
- Les peuples autochtones méritent d'être reconnus pour leurs contributions à la société canadienne et veulent participer à son essor.

QUESTIONS ESSENTIELLES

Grande question

Comment la colonisation a-t-elle bouleversé l'éducation traditionnelle chez les Premières Nations, les Métis et les Inuits, et comment l'intention initiale de cette éducation — développer des citoyens éclairés, autonomes et à part entière — peut-elle être rétablie?

Questions centrées sur les objectifs

1. Comment se déroulait l'éducation traditionnelle chez les peuples autochtones?
2. Quels étaient les objectifs des pensionnats et quel a été leur impact sur les peuples autochtones et la société canadienne en général, à l'époque et aujourd'hui?
3. Comment l'éducation peut-elle répondre aux besoins des Premières Nations, des Métis et des Inuits?
4. Comment l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits peut-elle être bénéfique à tous les Canadiens?



SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.1 : L'ÉDUCATION (SUITE)

CONTEXTE HISTORIQUE

Éducation traditionnelle

Avant l'introduction de l'éducation à l'europpéenne, les enfants des peuples autochtones acquéraient leur savoir et leurs compétences et s'imprégnait de leurs valeurs par l'écoute, le geste et le rêve. L'éducation ne s'appuyait pas sur un enseignement donné dans une salle de classe à une heure particulière, mais faisait intégralement partie de la vie sociale et était livrée où et quand le besoin se faisait sentir. L'éducation voulait dire enseigner aux enfants à fonctionner dans leur collectivité, à les préparer à la vie d'adulte et à être membres à part entière de leur société. Les adultes servaient de modèles aux enfants, et c'est d'eux que les enfants apprenaient les nécessités pratiques, de même que le respect des façons de faire traditionnelles et des lois régissant les relations. La sagesse des aînés était tenue en haute estime. L'interprétation des histoires permettait d'affirmer les valeurs et les traditions. Toute vie faisait partie d'un grand tout. Les humains étaient liés à toute la nature avec laquelle ils interagissaient et avec laquelle ils partageaient une interdépendance, qu'il s'agisse des plantes, des animaux, de l'eau, des étoiles, des roches et de la terre elle-même. Les enseignements étaient holistiques et traitaient de tous les aspects de l'être de l'enfant : intellectuel, physique, émotionnel et spirituel. Les visions traditionnelles du monde partagées par les Premières Nations, les Métis et les Inuits enseignent que chaque enfant a un don, et que ce don est fréquemment annoncé dans une vision.

Pensionnats

Les peuples autochtones se rendirent compte que l'arrivée des Européens changerait leur vie. Ils prirent des dispositions pour assurer que leurs jeunes seraient instruits à l'occidentale, en plus de recevoir un enseignement traditionnel, de façon à pouvoir relever les défis des temps nouveaux. Les traités numérotés contenaient des articles prévoyant que l'enseignement serait offert sur les réserves. Les Métis cherchèrent à assurer l'éducation de leurs enfants au moyen de l'*Acte du Manitoba* de 1870, qui prévoyait un système d'éducation confessionnel dans la nouvelle province.

Après le début de la colonisation, la pédagogie traditionnelle fut remplacée par un système de pensionnats inspiré d'un modèle conçu aux États-Unis. À l'origine, la raison d'être de ces écoles était l'assimilation des peuples autochtones dans la société canadienne dominante. Selon la théorie du darwinisme social, la civilisation comportait une hiérarchie culturelle qui plaçait les cultures de l'Europe de l'Ouest tout au sommet. Les sociétés « primitives » telles que celles des Premières Nations, des Métis et des Inuits étaient considérées comme inférieures. L'éducation avait pour but de « civiliser » les peuples autochtones, qui abandonneraient leur mode de vie traditionnel et adopteraient en retour les valeurs et les modes de vie européens. Avec le temps, l'objectif des pensionnats évolua de la ségrégation vers l'intégration des élèves autochtones.





SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.1 : L'ÉDUCATION (SUITE)

En vertu d'une entente avec le gouvernement fédéral, les pensionnats étaient administrés par diverses Églises. Malgré les promesses faites par traité d'établir des écoles sur les réserves, les enfants étaient souvent enlevés à leur famille et à leur collectivité et emmenés dans un pensionnat situé loin de la réserve. La fréquentation obligatoire était réglementée par une politique du gouvernement fédéral. De nombreux enfants métis fréquentèrent les pensionnats, comme le firent aussi des enfants inuits à compter des années 1940. On inculquait aux enfants les valeurs des Églises chrétiennes qui administraient les écoles. Les expressions de la spiritualité traditionnelle étaient interdites. On ne permettait pas aux enfants de parler leur propre langue. La qualité de l'enseignement était médiocre et insuffisante pour permettre à la plupart des élèves de fonctionner au sein de la société dominante. De nombreux enfants subirent des violences physiques et sexuelles. Après des années d'éloignement de leur famille et de leur collectivité, d'adoption forcée d'une langue étrangère et d'inculcation de valeurs et d'habitudes européennes, les anciens élèves se retrouvèrent souvent détachés de leur famille et de leur communauté.

Bien que certains élèves aient profité de leur séjour au pensionnat, l'expérience des pensionnats s'est avérée un échec. La grande majorité des élèves reçurent un enseignement déficient. Ils n'étaient pas prêts à devenir des membres actifs de la société et, de fait, leurs expériences en laissèrent un grand nombre inapte à participer utilement et activement à la vie de leur propre collectivité. L'héritage des pensionnats comprend aussi bien des traumatismes communautaires que personnels. Le *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* et le *Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation* évoquent plusieurs problèmes chez de nombreux survivants des pensionnats, leurs enfants et les enfants de leurs enfants. Entre autres, les faibles taux de persévérance scolaire et d'obtention du diplôme secondaire, ainsi que la perte d'estime de soi, d'identité et d'aptitudes sociales, ont eu et continuent d'avoir des conséquences intergénérationnelles.

Les pressions politiques appliquées par les organisations autochtones eurent pour résultat la fermeture des pensionnats à compter des années 1960. L'administration des écoles des Premières Nations et des Inuits devint la responsabilité du gouvernement fédéral. Les écoles communautaires furent établies et un transfert progressif des responsabilités en matière d'éducation s'est opéré vers les autorités locales.

En 2007, suite à des poursuites judiciaires entamées contre le gouvernement canadien et les ordres religieux responsables, la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* (CRRPI) a reconnu les torts causés par les pensionnats et a mis en place un système de compensation monétaire pour les survivants. L'année suivante, le premier ministre Stephen Harper a présenté des excuses aux anciens élèves des pensionnats au nom du gouvernement canadien. En 2015, la Commission de vérité et réconciliation a publié son rapport final, documentant les expériences d'environ 150 000 élèves ayant fréquenté les pensionnats et présentant 94 appels à l'action pour ouvrir la voie vers la réconciliation.





SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.1 : L'ÉDUCATION (SUITE)

L'éducation aujourd'hui

Aujourd'hui, la majorité des écoles des Premières Nations et des Inuits sont administrées par les collectivités elles-mêmes. Malgré certains succès, des problèmes persistent. Des programmes d'études qui ne reflètent pas les valeurs et les cultures autochtones, une pénurie d'enseignants autochtones, un taux élevé de décrochage et un faible taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et un financement inadéquat sont quelques-uns des problèmes auxquels font face les communautés autochtones. Les élèves métis, tout comme un grand nombre d'élèves Inuits et de Premières Nations qui fréquentent des écoles publiques, font face à des problèmes semblables.

Les Premières Nations, les Métis et les Inuits sont souvent absents des programmes d'études des écoles publiques. La véritable histoire des peuples autochtones du Canada, leurs réalisations et leur apport ainsi que les tentatives de destruction de leurs cultures résultant de la colonisation sont très peu connus — même par de nombreux Autochtones. Le résultat de cette absence est une incompréhension des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi que des enjeux associés aux relations entre les peuples autochtones et non-Autochtones au Canada.

Nombreux sont les efforts de la part des communautés et des leaders autochtones en vue de créer des modèles d'apprentissage qui répondront aux besoins des apprenants et de leur communauté. L'éducation est un élément crucial de la lutte des peuples autochtones pour réussir sur le plan socioéconomique tout en préservant leur langue et leur culture ancestrales. Il y a des expériences réussies où des écoles et des collectivités ont mis au point des moyens de prévenir le décrochage et de diplômé leurs élèves. Les recherches et l'expérience laissent entendre que la réussite tient à de nombreux facteurs, qui comprennent la participation des parents et de la collectivité, un leadership efficace, des programmes d'études pertinents, un financement adéquat, un large éventail de programmes et de programmes de soutien aux élèves et étudiants, l'accent sur le rendement scolaire et la réussite à long terme et la formation d'enseignants cultivés et engagés. Les enseignants dont l'éducation et la formation ont été souvent privées de toute concentration sur l'histoire, la culture et les enjeux des Premières Nations, des Métis et des Inuits ont besoin d'une formation leur permettant d'élever leur niveau de connaissances et de compétences en matière culturelle afin d'assurer un enseignement efficace pour les peuples autochtones et au sujet des peuples autochtones. À cette fin, il est maintenant obligatoire pour les futurs enseignants qui fréquentent une université manitobaine de suivre avec succès au moins un cours d'Études autochtones.

La population autochtone du Canada est la population canadienne qui affiche le plus haut taux de croissance. Pour être efficace, l'enseignement public doit doter les apprenants des compétences, des connaissances et des attitudes leur permettant d'être concurrentiels sur le marché du travail en leur ouvrant les portes des établissements d'enseignement postsecondaire. Les systèmes d'éducation doivent s'adapter et évoluer afin de former des citoyens éclairés et confiants, Autochtones et non-Autochtones, en mesure de contribuer au développement de leur communauté et de leur pays.



SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.2 : LA SANTÉ : UNE VIE ÉQUILIBRÉE

CONNAISSANCES FONDAMENTALES

- Les Premières Nations, les Métis et les Inuits partagent une vision traditionnelle du monde centrée sur l'harmonie et l'équilibre avec la nature, avec autrui et avec soi-même.
- Les peuples autochtones représentent une diversité de cultures dont chacune est exprimée de façon unique.
- La compréhension et le respect à l'égard des peuples autochtones commencent par la connaissance du passé respectif des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Les questions autochtones actuelles sont en réalité des questions de portée historique toujours non résolues.
- Les peuples autochtones méritent d'être reconnus pour leurs contributions à la société canadienne et veulent participer à son essor.

QUESTIONS ESSENTIELLES

Grande question

En quoi la colonisation a-t-elle bouleversé les pratiques traditionnelles en matière de santé des Premières Nations, des Métis et des Inuits et comment le but original de ces pratiques — développer des individus et des collectivités en santé — peut-il être restitué?

Questions centrées sur les objectifs

1. Quels sont les pratiques holistiques traditionnelles en matière de santé des Premières Nations, des Métis et des Inuits?
2. Comment les stratégies, les modèles et les pratiques en matière de santé des peuples autochtones ont-ils évolué au fil du temps?
3. Quels sont les problèmes en matière de santé auxquels font face les peuples autochtones?
4. Comment la médecine occidentale et la médecine autochtone traditionnelle peuvent-elles se compléter l'une l'autre afin d'engendrer des individus et des collectivités autochtones en santé?



SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.2 : LA SANTÉ : UNE VIE ÉQUILIBRÉE (SUITE)

CONTEXTE HISTORIQUE

Malaise

La colonisation a créé un état général de malaise, caractérisé par des problèmes de santé, d'une absence de bien-être et d'un déséquilibre personnel chez les peuples et les nations de l'île de la Tortue en s'attaquant aux structures des sociétés autochtones et en les dévalorisant. Dans une large mesure, les Premières Nations, les Métis et les Inuits luttent encore pour se débarrasser des effets virulents de la colonisation. La lutte pour la décolonisation et l'autonomie gouvernementale que mènent les nations autochtones est, en fait, une stratégie de guérison.



Les concepts autochtones de santé et de guérison découlent de la conviction que tous les aspects de la vie sont interdépendants. Par conséquent, le mieux-être découle d'un équilibre et d'une harmonie entre tous les aspects de la vie personnelle et collective.

(Canada, Commission royale sur les peuples autochtones, 1996a)

Guérison traditionnelle

Avant l'arrivée des Européens à l'île de la Tortue, les Premières Nations et les Inuits vivaient à l'intérieur d'une structure sociale holistique qui favorisait et soutenait la santé spirituelle, mentale et physique. La santé procédait d'un équilibre entre ces aspects. Quand la santé d'une personne était en déséquilibre, les guérisseurs traditionnels pouvaient employer divers moyens pour opérer la guérison, moyens qui pouvaient comprendre l'utilisation de plantes médicinales et d'éclisses pour les maux physiques et des traitements pour les maux spirituels.

Colonisation

Suite aux premiers contacts avec les Européens, plusieurs traditions de guérison sombrèrent dans l'oubli ou furent maintenues clandestinement. Les guérisseurs autochtones étaient considérés avec méfiance et doute et leurs pratiques qualifiées de superstitions. Les peuples autochtones se tournèrent vers la médecine occidentale. La clause relative aux médicaments, qui fut incluse dans le Traité n° 6, indiquait que les Premières Nations reconnaissaient la valeur de la médecine occidentale et son importance pour la santé des collectivités vivant dans les réserves. Toutefois, les peuples autochtones n'abandonnèrent pas la guérison traditionnelle. Cette pratique médicale se maintint dans nombre de collectivités et les gens se soignaient en ayant recours aux deux médecines. L'héritage de la colonisation — la pauvreté, le désespoir, l'éclatement de la famille, la perte du savoir traditionnel, les nombreux cas de pollution et de contamination de toutes sortes dans les réserves, la violence, la malnutrition, les logements inhabitables, le racisme — qui continue d'empoisonner la vie des Premières Nations, des Métis et des Inuits est symptomatique du déséquilibre et du manque d'harmonie qui définissent la mauvaise santé.





SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.2 : LA SANTÉ : UNE VIE ÉQUILIBRÉE (SUITE)

Trouver l'équilibre

Les collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits continuent de recourir aux deux médecines pour combattre les affections telles que le diabète, l'alcoolisme, la toxicomanie, la violence familiale et le suicide. Ces fléaux sont les symptômes d'une maladie sociale et spirituelle qui ne se guérira pas tant que les sociétés autochtones ne recouvreront pas la santé.

« Pour être en bonne santé, une personne doit être bien nourrie, instruite, avoir accès à des services médicaux, avoir accès à un soutien spirituel, vivre dans une maison chaude et confortable, où l'eau est potable et les eaux d'égout convenablement éliminées, accepter son identité culturelle, pouvoir exercer une activité productive, ainsi de suite. Il ne s'agit pas de besoins indépendants; ce sont tous là des éléments reliés entre eux. »

Henry Zoe
Conseil du Traité 11 des Dogribs
Mémoire à la Commission

(Canada, Commission royale sur les peuples autochtones, 1996a)

Pour réaliser les conditions d'une bonne santé énoncées par M. Zoe dans son *Mémoire à la Commission royale sur les peuples autochtones*, il faut pouvoir maîtriser tous les aspects de la santé sociale et personnelle et assurer le transfert de cette maîtrise de l'extérieur vers la communauté. Le processus devant conduire à des services de santé communautaires est bien engagé. Le transfert des responsabilités, qui est facilité par un nombre croissant de praticiens et de chercheurs autochtones dans le domaine de la santé, a marqué un changement dans la prestation de soins de santé et la recherche dans ce domaine, un changement qui va aller en s'accéléralant avec l'augmentation continue du nombre de professionnels et de travailleurs de la santé. Par-dessus tout, les conditions socioéconomiques des Canadiens autochtones doivent s'améliorer, un processus qui nécessitera une modification profonde du paysage économique et politique du Canada, modification qui peut seulement s'effectuer par l'autodétermination des Autochtones.



SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.3 : LA JUSTICE

CONNAISSANCES FONDAMENTALES

- Les Premières Nations, les Métis et les Inuits partagent une vision traditionnelle du monde centrée sur l'harmonie et l'équilibre avec la nature, avec autrui et avec soi-même.
- Les peuples autochtones représentent une diversité de cultures dont chacune est exprimée de façon unique.
- La compréhension et le respect à l'égard des peuples autochtones commencent par la connaissance du passé respectif des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Les questions autochtones actuelles sont en réalité des questions de portée historique toujours non résolues.
- Les peuples autochtones méritent d'être reconnus pour leurs contributions à la société canadienne et veulent participer à son essor.

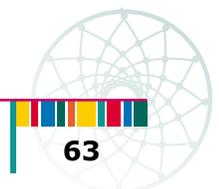
QUESTIONS ESSENTIELLES

Grande question

Quel lien y a-t-il entre le colonialisme et les questions juridiques auxquelles sont confrontés les Premières Nations, les Métis et les Inuits?

Questions centrées sur les objectifs

1. Comment le rôle des pratiques en matière de justice à l'égard des Premières Nations, des Métis et des Inuits a-t-il évolué au fil du temps?
2. Quels sont les problèmes du système judiciaire ayant une incidence sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits de nos jours?
3. Quelles sont les pratiques autochtones traditionnelles en matière de justice?
4. Qu'est-ce que la justice réparatrice et comment est-elle incorporée dans le système judiciaire en vue d'aider les personnes et les collectivités aujourd'hui?





SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.3 : LA JUSTICE (SUITE)

CONTEXTE HISTORIQUE

Justice traditionnelle

Antérieurement au contact, les Premières Nations et les Inuits de l'île de la Tortue pratiquaient une forme de justice qui s'était développée en s'intégrant naturellement à leur croyance en un style de vie holistique. Les aînés enseignaient par l'exemple que chaque membre de la communauté était responsable de sa propre conduite. Si une loi ou une règle de conduite était enfreinte, alors était également enfreinte l'obligation sacrée envers le Créateur et la communauté unissait ses efforts pour rétablir l'équilibre. La mauvaise conduite était rapidement signalée et, si elle persistait, la famille élargie pouvait être approchée afin qu'elle s'adresse à la personne concernée. L'humour pouvait être utilisé pour créer un nom qui rappellerait la nature de l'inconduite. Dans les circonstances d'une certaine gravité, la communauté se réunissait et formait un cercle de la parole qui donnait à chacun la même chance de se faire entendre et de se réconcilier avec la situation. Au besoin, des mesures étaient prises afin d'apaiser les inquiétudes qui avaient été soulevées. Les cas les plus graves pouvaient entraîner des peines aussi sévères que l'exil et la mort.

La colonisation et ses conséquences

Avec l'arrivée des Européens et leurs tentatives d'assimiler puis d'isoler les Autochtones, les peuples des Premières Nations perdirent leur voix. Dans un premier temps, des restrictions leur étaient imposées par la *Loi sur les Indiens*, puis l'isolement des réserves, suivi de la destruction de leur langue, de leur structure familiale et de leur dignité causée par les pensionnats. Ces circonstances furent amplifiées par des lois qui interdisaient aux membres des Premières Nations de se réunir pour discuter de leurs problèmes, de retenir les services d'avocats pour les représenter devant le tribunal et de voter. À chaque tournant se dressait un obstacle.

Même avec ces restrictions et ces lois, la représentation des Autochtones dans le système judiciaire demeura inférieure à leur représentation dans la société jusque dans les années 1940, alors qu'il s'est produit une vaste augmentation. D'après les conclusions de la Commission de vérité et réconciliation, cette augmentation serait attribuable en grande partie aux conséquences intergénérationnelles des pensionnats sur les familles et les communautés autochtones. Dans les années 1940, il y avait déjà plusieurs générations de Canadiens autochtones qui avaient fréquenté les pensionnats et souffraient des effets de l'assimilation forcée, de la perte de leur culture et d'une atteinte à leur sentiment d'identité et d'estime de soi, sans mentionner les instances de violence corporelle, émotionnelle et sexuelle.





SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.3 : LA JUSTICE (SUITE)

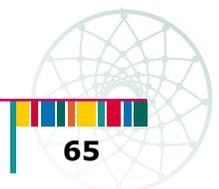
En 1991, la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones rendait publiques les données suivantes :

- *Dans les prisons manitobaines, plus de la moitié des détenus sont des Autochtones.*
- *Les Autochtones mis en accusation sont plus susceptibles de se voir refuser une libération sous caution.*
- *Les Autochtones passent plus de temps en détention préventive que les non-Autochtones.*
- *Les Autochtones mis en accusation sont plus susceptibles d'être poursuivis sous des chefs d'accusation multiples que les autres accusés.*
- *Les avocats passent moins de temps avec leurs clients autochtones qu'avec leurs autres clients.*
- *Les contrevenants autochtones courent deux fois plus de risques que les non-Autochtones d'être incarcérés*.*

Un regard sur l'avenir

Comme c'est le cas dans les domaines de l'éducation et de la santé, il est nécessaire pour les autorités fédérales et provinciales de prendre la responsabilité des obligations qui ont fait l'objet d'une entente dans le passé. Cette prise de responsabilité doit être respectueuse et se faire dans un esprit de bonne volonté et englober l'autonomie gouvernementale et la reconnaissance de la valeur des pratiques autochtones traditionnelles en matière de justice.

*Cette traduction est tirée de Commission royale sur les peuples autochtones, 1996c, p. 36.



SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.4 : LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES

CONNAISSANCES FONDAMENTALES

- Les Premières Nations, les Métis et les Inuits partagent une vision traditionnelle du monde centrée sur l'harmonie et l'équilibre avec la nature, avec autrui et avec soi-même.
- Les peuples autochtones représentent une diversité de cultures dont chacune est exprimée de façon unique.
- La compréhension et le respect à l'égard des peuples autochtones commencent par la connaissance du passé respectif des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Les questions autochtones actuelles sont en réalité des questions de portée historique toujours non résolues.
- Les peuples autochtones méritent d'être reconnus pour leurs contributions à la société canadienne et veulent participer à son essor.

QUESTIONS ESSENTIELLES

Grande question

Comment le colonialisme a-t-il bouleversé les économies des Premières Nations, des Métis et des Inuits?

Questions centrées sur les objectifs

1. En quoi les pratiques en matière d'économie des Premières Nations, des Métis et des Inuits ont-elles changé avec le temps?
2. Que sont les économies traditionnelles des Premières Nations, des Métis et des Inuits?
3. Quels sont les problèmes économiques auxquels font face les peuples autochtones aujourd'hui et pourquoi ces problèmes sont-ils survenus?
4. Comment les peuples autochtones tentent-ils de relever les défis économiques actuels?



SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.4 : LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES (SUITE)

CONTEXTE HISTORIQUE

Économie traditionnelle

Avant la colonisation, les économies des premiers peuples s'articulaient autour de la récolte des ressources naturelles au moyen de la chasse, de la pêche, de l'agriculture et de la cueillette, de même que du commerce. Les Premières Nations et les Inuits commerçaient entre eux. Les réseaux commerciaux étaient étendus et les biens échangés provenaient des quatre coins de l'île de la Tortue.

Colonisation

Le commerce s'est maintenu après le contact avec les Européens et les activités commerciales se sont étendues aux nouveaux arrivants. La traite des fourrures modifia l'économie de certaines des Premières Nations en accentuant le piégeage et la récolte des animaux à fourrure afin de satisfaire la demande des commerçants européens. Les économies autochtones souffrirent à mesure que les relations entre les nations autochtones et les nouveaux arrivants passaient du partenariat et de la confiance réciproque qui caractérisèrent le début de la période de la traite des fourrures à la période d'établissement et de l'exploitation des ressources minérales et autres.

La croissance coloniale dans le Sud du Canada eut pour effet de déplacer le gibier dont dépendait l'économie basée sur la chasse. L'appétit des colons pour des terres agricoles força le déplacement de certaines des Premières Nations vers de nouveaux territoires. À la signature d'un traité, la Première Nation concernée se voyait confinée à une réserve qui ne correspondait qu'à une fraction de son ancien territoire. Les droits de chasse, de pêche et de récolte dans leurs territoires traditionnels étaient ignorés. De nombreux agriculteurs des Premières Nations étaient déplacés vers des terres improductives à mesure que la collusion entre les agents gouvernementaux, les spéculateurs fonciers et les nouveaux arrivants avides de terres permettaient à ces derniers de s'approprier les territoires agricoles des Premières Nations. Les Métis de l'Ouest du Canada, dont les économies comprenaient la récolte des ressources naturelles ainsi que le commerce et le transport de marchandises, perdirent nombre de leurs marchés avec la fin du commerce des fourrures. Les Inuits, dont l'économie traditionnelle se fondait sur la chasse et la pêche, furent forcés de se sédentariser dans les années 1960 et enfin, comme beaucoup de collectivités métisses et des Premières Nations, devinrent dépendants de l'aide sociale et des subventions gouvernementales.

La pollution et autres effets secondaires de l'industrialisation ont contaminé l'eau et le sol, détruisant le gibier, les plantes et les habitats du poisson. Parce que les possibilités économiques étaient souvent limitées dans les réserves et autres collectivités éloignées, de nombreux individus autochtones migrèrent vers les centres urbains à la recherche d'emplois. Les femmes membres de Premières Nations qui avaient perdu leur statut en épousant des hommes n'ayant pas le statut d'Indien ainsi que les enfants nés de telles unions furent obligés de s'établir hors réserve.





SITUATION D'APPRENTISSAGE 3.4 : LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES (SUITE)

Aujourd'hui et demain

Les malheurs économiques que subissent les peuples autochtones au 21^e siècle sont le résultat direct de la perte des terres, des ressources et de la culture, et des effets reliés tels que la pauvreté, le désespoir et la mauvaise santé. Les obstacles à la santé économique comprennent le manque de possibilités d'emploi dans la plupart des réserves et dans de nombreuses collectivités, le manque d'éducation et de formation pour avoir accès au marché du travail, les restrictions imposées par la *Loi sur les Indiens*, une population en croissance rapide, la tendance vers l'urbanisation et la dépendance au financement gouvernemental.

Il n'y a pas qu'une seule solution au défi de surmonter l'héritage de la colonisation et de rétablir la santé économique des nations autochtones. Une base territoriale suffisante pour soutenir l'autonomie économique est un élément crucial du recouvrement de la santé économique. Parmi les recommandations du *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, on réclame un soutien financier aux nations autochtones au moyen d'un système de paiements de péréquation provenant des gouvernements fédéral et provinciaux, la création d'une banque autochtone contrôlée par les Autochtones, un engagement à long terme de la part des gouvernements fédéral et provinciaux de financer la formation à l'emploi et le développement de l'emploi, une approche holistique de l'assistance sociale qui intègre les traditions et les perspectives autochtones et un financement accru pouvant atteindre deux milliards de dollars par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada afin d'aider les collectivités à réussir la transition entre la dépendance à l'aide sociale et l'autosuffisance économique.

Les nations autochtones cherchent à atteindre l'autosuffisance par diverses méthodes et connaissent le succès à des degrés variables. En plus de l'accès à un investissement gouvernemental accru pour renforcer leur économie, de nombreuses nations élaborent des plans d'affaires novateurs, parfois en collaboration avec des partenaires non-Autochtones. Le défi pour les nations autochtones consiste à mettre au point des pratiques d'affaires qui allient la tradition aux concepts occidentaux. Le succès économique doit être mesuré selon les valeurs autochtones : le respect de l'environnement, des traditions et du rôle des aînés ainsi que le bien-être des collectivités, y compris celui des générations à venir.



